Processus : service enseignement et évaluation

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service enseignement et évaluation

DIRECTIVE

D-E-DGEO-EP-SEE-06

GRILLE HORAIRE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Niveau de protection :

Public

D-E-DGEO-EP-SEE-06

Activités/Processus : Garantie de la cohérence des pratiques d'enseignement et d'évaluation dans les établissements scolaires EO

Responsable de la procédure : *Directrice du service enseignement et évaluation*

Personne de référence : *Cheffe de service du service enseignement et évaluation*

Contact : *see@edu.ge.ch*

Version en vigueur : V8.8 du 18.08.2025

Date d'approbation SG : 10.07.2024

Date d'approbation DGRQ : 10.07.2024

Date de la première entrée en vigueur : 25.08.2008

1. Objectif(s)

- Décrire la répartition hebdomadaire du temps d'enseignement

2. Champ d'application

- Ensemble des établissements de l'enseignement primaire

SOMMAIRE DE LA DIRECTIVE

1. DIRECTIVE DÉTAILLÉE 4

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES 6

1. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET/OU BASES LÉGALES 6

2. DIRECTIVES/PROCÉDURES LIÉES 6

3. SUIVI DES VERSIONS DE LA DIRECTIVE 6

1. Directive détaillée

La grille horaire de référence donne des repères pour la planification de l'enseignement et utilise comme unité de répartition des périodes de 45 minutes réparties sur une semaine. Elle décrit la répartition hebdomadaire du temps d'enseignement afin d'assurer l'atteinte des objectifs du Plan d'études romand (PER). Elle prend en compte tous les domaines disciplinaires du PER : *Langues*, *Mathématiques et Sciences de la nature*, *Sciences humaines et sociales, Arts*, *Corps et mouvement*, *Éducation numérique* (en 2025-2026 de la 1P à la 6P uniquement) et les thématiques de la *Formation générale (FG)*. Les interactions concrètes entre les disciplines qui constituent un domaine disciplinaire ainsi que les liens entre domaines sont à prendre en considération dans l'enseignement.

Le temps d'enseignement hebdomadaire comprend :

- en 1P et 2P : 20 périodes d'enseignement ;
- en 3P et 4P : 28 périodes d'enseignement ;
- de la 5P à la 8P : 32 périodes d'enseignement.

En 1P et 2P, le temps d'enseignement est en outre précédé d'un temps d'accueil facultatif pour les élèves, de 45 minutes le matin et de 30 minutes l'après-midi.

Grille horaire hebdomadaire		**1P**	**2P**	**3P**	**4P**	**5P**	**6P**	**7P**	**8P**
LANGUES									
Français	Approches interlinguistiques	6	6	9	9	9	9	7	7
Allemand		-	-	-	-	3	3	2	2
Anglais		-	-	-	-	-	-	2	2
MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE									
Mathématiques		4	4	7	8	6	6	6	6
Sciences de la nature						2	2	2	2
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES									
Histoire		2	2	2	2	1[a]	1[a]	1	1
Géographie						1[a]	1[a]	1	1
Citoyenneté		-	-	-	-	-	-	1	1
ARTS									
Arts visuels Activités créatrices et manuelles		4[b]	4[b]	6[b]	5[b]	4	4	4	4
Musique						2	2	2	2
CORPS ET MOUVEMENT									
Éducation physique		3[b]	3[b]	3[b]	3[b]	3	3	3	3
ÉDUCATION NUMÉRIQUE									
Médias – Science informatique – Usages		[c]	[c]	[c]	[c]	-[d]	-[d]	-[d]	-[d]
ÉDUCATION NUMÉRIQUE ET FORMATION GÉNÉRALE [c]									
Médias – Science informatique – Usages[d] MITIC[d] – Santé et bien-être – Choix et projets personnels – Vivre ensemble et exercice de la démocratie – Interdépendances		1[e]	1[e]	1[e]	1[e]	1[e]	1[e]	1	1
TOTAL		**20**	**20**	**28**	**28**	**32**	**32**	**32**	**32**

[a] En 5P et 6P, la Citoyenneté est intégrée à l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.

[b] Au cycle élémentaire, la période d'enseignement de la rythmique ou de la musique en mouvement dispensée par les MDAS Éducation musicale et rythmique est comptabilisée dans la dotation dévolue à l'enseignement de l'Éducation physique.

[c] La Formation générale formalise certains apports éducatifs pour seconder l'action éducative des familles. Bien qu'une période soit dévolue à la grille horaire, la majorité des apprentissages peut aussi s'intégrer dans les enseignements disciplinaires. Une partie de cette dotation horaire peut être consacrée à la mise en œuvre d'instances participatives d'élèves (IPE) : conseils de classe et/ou d'école par exemple.

[d] L'Éducation numérique remplace les MITIC de la 1P à la 6P, elle comporte trois axes : Médias – Sciences informatique – Usages.

[e] Période hebdomadaire partagée entre Formation générale et Éducation numérique. Pour l'Éducation numérique, environ 14 périodes par année en 1P-2P, environ 18 périodes en 3P-6P s'inscrivent dans cette période hebdomadaire et de manière transversale dans les autres domaines disciplinaires.

De la 3P à la 5P, les élèves italophones peuvent suivre les cours de langue et culture d'origine sur temps d'enseignement (edu.ge.ch/enseignement/node/3024).

Le corps enseignant s'assurera que l'ensemble des élèves bénéficie de la dotation prévue pour chaque discipline, voire domaine disciplinaire. Chaque période hebdomadaire à la grille horaire peut être découpée en plusieurs temps d'enseignement plus courts. Dans certains cas, une séquence d'enseignement permet d'honorer simultanément des objectifs de plusieurs disciplines et/ou domaines disciplinaires. Il n'est pas attendu que l'ensemble des élèves travaillent la même discipline au même moment.

Au cycle élémentaire, et plus particulièrement en 1P-2P la planification de l'enseignement doit permettre une organisation souple. À ce titre, il convient de rappeler quelques principes essentiels en lien avec le développement psycho-cognitif des enfants de 4 à 6 ans notamment, et dont il faut tenir compte dans son enseignement :

- le respect des rythmes biologiques des élèves : activités brèves et variées, alternance d'activités autonomes et dirigées, temps calme après le repas, etc. ;
- l'importance du jeu, comme activité d'enseignement et d'apprentissages à privilégier dans ces années de scolarité pour des apprentissages liés à plusieurs domaines disciplinaires, le plaisir devenant un vecteur d'apprentissage ;
- l'importance du mouvement et d'activités motrices régulières en salle de jeux, qui permettent le transfert des apprentissages réalisés en classe sous une autre forme, en les matérialisant et en les expérimentant dans un autre contexte ;
- l'importance d'activités rituelles et de transition, pour apporter des repères temporels aux élèves et faciliter l'entrée dans les apprentissages (stabilité, sécurité, autonomie) ;
- le développement du langage et des interactions sociales (rituels, échanges entre pairs, lectures par l'enseignante ou enseignant, activités en petits groupes, etc.) ;
- l'exploration et l'expérimentation (activités sensorielles et de manipulation, apprentissage par projet ou thématique permettant de toucher et de développer des connaissances et des compétences dans différentes disciplines, etc.) ;
- la nécessité de souplesse dans l'emploi du temps.

L'enseignement peut également être planifié sur une période de plusieurs semaines. La flexibilité autorisée par ce type de planification sur une durée longue permet également de tenir compte, par exemple, des activités pédagogiques conduites en lien avec l'organisation de l'établissement, d'une semaine à thème ou encore d'une visite organisée en collaboration avec *École&Culture*.

Dans le domaine des Sciences humaines et sociales, l'enseignement peut en outre être planifié de manière à consacrer un semestre à l'Histoire, puis un semestre à la Géographie, ou l'inverse.

Éléments complémentaires

1. Documents de référence et/ou bases légales

Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21
Plan d'études romand, cycle 1 et cycle 2

2. Directives/procédures liées

D-I-DGEO-EP-SEE-03 Horaire de l'élève

3. Suivi des versions de la directive

Libellé version	Description des modifications effectuées	Date
▪ V8.8	Ajout de l'Éducation numérique en 5P-6P Précisions concernant l'application de la grille horaire au cycle élémentaire et en particulier en 1P-2P De la 3P à la 5P, les élèves italophones peuvent suivre les cours de langue et culture d'origine sur temps d'enseignement Nouvelle charte graphique	18.08.2025
▪ V8.7	Ajout de l'Éducation numérique au cycle élémentaire Suppression de la proportion prise par les instances participatives élèves (IPE) dans la période de FG	19.08.2024
▪ V8.6	Mention de l'Éducation numérique, introduite progressivement, qui remplace les MITIC en 1P-2P Précision que chaque période d'enseignement peut être découpée en plusieurs temps d'enseignement plus courts et qu'une séquence d'enseignement permet parfois d'honorer simultanément des objectifs de plusieurs disciplines et/ou domaines disciplinaires	21.08.2023